



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 53191

## Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la profession des masseurs-kinésithérapeutes. Suite à une étude de la direction de la recherche, de l'évaluation et des statistiques (DREES), il apparaît que le revenu annuel de cette profession est en diminution ces dernières années, passant de 184 000 francs à 166 000 francs pendant la période de 1991 à 1997. Interpellé par le syndicat des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs de Vendée sur l'ensemble des questions liées à la profession, il apparaît que ces derniers, s'ils sont favorables aux demandes qui leur sont faites, c'est-à-dire de donner aux malades des soins dont la qualité serait toujours grandissante, ne peuvent légitimement admettre qu'elles correspondent à une baisse sensible de leurs revenus. Il souhaite dès lors qu'elle informe la représentation nationale des mesures qu'elle entend prendre afin de protéger au mieux ce secteur d'activité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53191

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2000, page 6194